DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260320-2026_03_09-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 15
Suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 16/03/2026

Etaient présents : AUDOIRE S. ; BOIZARD S. ; FALÉZAN A. ; GOBIN A. ; HERVIOU A. ; LANCIEN E. ; LE BARS A. ; LE GONIDEC C. ; LE GUILLOU H. ; LE ROY G. ; LE VOGUER D. ; NICOLAS L. ; OUTIN V. ; SALAÜN S. ; VINCENT Emmanuel

Date de l'affichage : 20/03/2026

Madame Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 07

PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur LE ROY, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, rappelle le programme de voirie 2026 :

- Place du lieu-dit Kervernier (environ 130 m2),
- Voie communale du lieu-dit La Croix Rouge au lieu-dit Le Kervenou (environ 800 m),
- Impasse du lieu-dit Lochrist (environ 60 m),

Monsieur LE ROY informe l'assemblée que la consultation pour le programme de voirie a été lancée. Les entreprises pouvaient transmettre leurs réponses jusqu'au lundi 16 mars 2026 à 12 h 00.

Les services de l'ADAC (Agence Technique d'Appui aux Collectivités) ont étudié les réponses sur l'aspect technique. Monsieur le Roy présente le rapport de l'ADAC.

Il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE (proposition variante avec profilovia) pour un montant HT de 30 272.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette consultation en suivant les préconisations données par l'ADAC, à savoir de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE (proposition variante) de Ploufragan pour un montant de 30 272.40 € HT.

MAIRIE DE GOMMENEC'H (Côtes-d'Armor)

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU